LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION		
INDINIERO	DELIBERATIONS	APPROUVEE	REFUSEE	
2023_02_01	RÉHABILITATION DU BÂTIMENT MAIRIE- BIBLIOTHÈQUE-POSTE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT	х		
2023_02_02	RÉHABILITATION, RESTRUCTURATION ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE : DEMANDE DE SUBVENTION À LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)	х		
2023_02_03	CONVENTION DE PRÊT POUR UN PARC SCÉNIQUE MUTUALISÉ AVEC LA CCMVR	х		
2023_02_04	TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : RENOUVELLEMENT EP + BORNES PARKING DU STADE	х		

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 FEVRIER 2023 A 18H30

Le 23 FEVRIER 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de LES VILLETTES s'est réuni à la mairie, 19C Place de la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc TREVEYS, Maire.

<u>Étaient présents</u>: TREVEYS Marc, BARDEL Denis, PICHON Cécile, SABOT Christine, MOURIER Claire DUCHAMP Angélo, CHEVALIER Isabelle, GRANGER Clara, SABATIER Denise, BILLON Gilbert, POLICARD Sylviane, GERENTON Sébastien.

<u>Étaient absents et excusés :</u> BONNISSOL Fabien ayant donné pouvoir à TREVEYS Marc, VACHER Thierry

COLOMBET Serge.

Secrétaire de séance : SABOT Christine.

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 19 décembre 2022
- Projet de réhabilitation du bâtiment mairie-poste -bibliothèque : modification du plan de financement
- C.C.M.V.R: convention de prêt du parc scénique mutualisé
 Synd. Départemental d'Energies: renouvellement EP + bornes parking stade
- Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 FÉVRIER 2023

* APPROBATION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

* PROJET DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT MAIRIE-POSTE-BIBLIOTHÈQUE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le plan de financement approuvé lors de la séance de conseil municipal du 15 novembre 2022. Depuis cette date, la municipalité a finalisé le PCSES (Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social), document requis pour la demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). A ce sujet, la municipalité a reçu Monsieur Nicolas DOUEZ, représentant la DRAC, le jeudi 16 février en mairie. Il nous a présenté les modalités et les exigences du dossier de subvention DRAC. Les subventions DETR et DRAC ne pouvant être cumulées sur le même plan de financement, il convient ainsi de modifier le plan de financement initial.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau plan de financement ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs.

DÉPENSES		RECETTES			
Nature des dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%	
Travaux	546 129,13 €	DETR 2023	195 403,27 €	30.00	
Maîtrise d'œuvre (12,89 %)	65 535,50 €	Fonds vert	54 612,91 €	8.38	
Missions de contrôle	12 373,15 €	Région	195 403,27 €	30.00	
Dépenses imprévues (5 %)	27 306,46 €	CCMVR	70 000,00 €	10.75	
		Dépt. Hte-Loire CAP 43	5 655,93 €	0.87	
		TOTAL SUBVENTIONS	521 075,38 €	80.00	
		Autofinancement	130 268,85 €	20.00	
TOTAL DÉPENSES	651 344,24 €	TOTAL RECETTES	651 344,24 €	100	

 Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC, en vue d'aider au financement de la réhabilitation de la bibliothèque municipale.
 La demande de subvention porterait sur un montant de 62 479.93 €, sur un projet dont les dépenses éligibles s'élèvent à 156 199,84€, soit un taux de 40 %.

* CCMVR : CONVENTION DE PRÊT DU PARC SCÉNIQUE MUTUALISÉ

La Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron a investi dans un parc scénique pour permettre la réalisation de petits évènements ou compléter certains équipements. Il sera mis à disposition des communes membres de l'intercommunalité et des associations d'intérêt communautaire. Seul, ce parc scénique peut permettre de réaliser de petites formes de concerts, remises de prix, inaugurations, cérémonies... Différentes formules de prêt sont possibles selon les besoins. Pour utiliser le parc scénique, il convient de signer la convention de prêt et de remplir un formulaire de demande de prêt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt.

* SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RENOUVELLEMENT EP + BORNES PARKING DU STADE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence éclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 16 554,43 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55%, soit : 16 554,43 x 55 % = 9 104,94 €

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet des travaux et accepte de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente.

* QUESTIONS DIVERSES :

- Demande d'emplacement d'un commerce ambulant un jour par semaine : le conseil municipal donne son accord et préconise le lundi, le jeudi ou le samedi.
- Mail de Fabien BONNISSOL : informations au sujet de la gestion des déchets annoncées.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de Séance, Christine SABOT	Le Maire, Marc TREVEYS
	A TOTAL



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 AVRIL 2023

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION	
HOMEKO	DELIDERATIONS	APPROUVEE	REFUSEE
2023_04_05	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2022, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	x	
2023_04_06	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	х	
2023_04_07	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022, BUDGET PRINCIPAL	х	
2023_04_08	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022, BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	х	
2023_04_09	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022, BUGET ANNEXE A.E.P		
2023_04_10	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023, BUDGET PRINCIPAL	х	
2023_04_11	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023, BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	х	
2023_04_12	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023, BUDGET ANNEXE A.E.P	х	
2023_04_13	TAUX DES TAXES 2023	x	
2023_04_14	AVENANT N°32 A LA CONVENTION PASSEE AVEC L'ECOLE PRIVEE	x	
2023_04_15	SUBVENTION DU C.C.A.S.	х	
2023_04_16	SUBVENTION A L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG	х	
2023_04_17	ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES DE L'ANNEE 2021	х	

2023_04_18	DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS	x	
2023_04_19	NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	х	
2023_04_20	MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES	х	
2023_04_21	ADHESION DE LA COMMUNE AU FONDS DE PEREQUATION	х	
2023_04_22	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	х	
2023_04_23	DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS PETIT PATRIMOINE: REFECTION DU LAVOIR DE CUBLAISE	х	
2023_04_24	REHABILITATION DU BATIMENT MAIRIE-BIBLIOTHEQUE-POSTE: MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT	х	
2023_04_25	COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES	х	
2023_04_26	DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES	х	
2023_04_27	DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SYNDICAT DES EAUX LOIRE LIGNON (S.E.L.L.)		
2023_04_28	DESIGNATION DES DEUX DELEGUES DE LA COMMUNE DES LES VILLETTES AU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE "SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-LOIRE"	x	
2023_04_29	DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION ET D'ADDUCTION D'EAU (S.Y.M.P.A.E.)	x	
2023_04_30	DESIGNATION D'UN DELEGUE AUX AFFAIRES MILITAIRES	х	

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 AVRIL 2023 A 18H30

Le 06 AVRIL 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de LES VILLETTES s'est réuni à la mairie, 19C Place de la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc TREVEYS, Maire.

Étaient présents : TREVEYS Marc, BARDEL Denis, PICHON Cécile, SABOT Christine, MOURIER Claire DUCHAMP Angélo, CHEVALIER Isabelle, GRANGER Clara, SABATIER Denise, BILLON Gilbert, GERENTON Sébastien, COLOMBET Serge.

Était absente et excusée : POLICARD Sylviane ayant donné pouvoir à SABATIER Denise

Était Absent : BONNISSOL Fabien,

Secrétaire de séance : GRANGER Clara.

Ordre du jour :

- approbation du PV de la séance du 23 février 2023
- vote des comptes de gestion 2022
- vote des comptes administratifs
- vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023
- vote des budgets primitifs (budget principal et budgets annexes)
- demande de subvention Don du Sang
- admission en non-valeurs
- réduction du nombre d'adjoints
- indemnités élus
- réorganisation du conseil municipal
- adhésion au Fonds de Péréquation Départemental
- questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 AVRIL 2023

APPROBATION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS:

Les comptes administratifs concernant les budgets Commune-Eau et Assainissement ont été présentés à l'ensemble du conseil municipal.

• Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 108257.07€ pour le **budget Commune** de la façon suivante : 35000.00€ en excédent de fonctionnement et 73257.07€ en investissement.

- Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 3914.42€ pour le budget Eau de la façon suivante : 3914.42€ en excédent de fonctionnement.
- Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 32129.94€ pour le **budget assainissement** de la façon suivante : 15783.97€ en excédent de fonctionnement et 16345.97€ en investissement.

Le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs et les affectations des résultats.

ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2022

Budget principal: capital restant dû au 01/01/2023: 795 730 € dont:

 Voirie :
 81 006 € (fin 2034)

 Piste cyclable :
 1 410 € (fin 2023)

 Passage en taux fixe :
 22 619 € (fin 2024)

 Nouvelle rue + ext. Garage :
 152 875 € (fin 2037)

 Réaménagement emprunt :
 17 907 € (fin 2023)

 Salle polyvalente :
 519 913 € (fin 2036)

Budget ann. eau : capital restant dû au 01/01/2023 : 11 897 € dont :

Passage taux fixe: 11 897 € (fin 2024)

Budget ann. assainissement : capital restant dû au 01/01/2022 : 119 091 € dont :

 2e rue :
 48 603 € (fin 2034)

 Passage en taux fixe :
 27 481 € (fin 2024)

 Assainissement ZA Lachaud :
 3 920 € (fin 2024)

 Assainissement Crossac :
 39 087 € (fin 2031)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ANNEE 2023

Concernant les taux d'imposition, il est proposé les taux suivants

	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Propositions Taux 2023
TH	9.75 %	9.75 %		><	9.75 %
TF bâti	11.09 %	11.09 %	32.99 % (*)	32.99 %	32.99 %
TF non bâti	66.26 %	66.26 %	66.26 %	66.26 %	66.26 %

^{(*) :} en raison de la suppression de la Taxe d'Habitation, les communes récupèrent la partie départementale de la taxe foncière sur le bâti ; ce taux étant de 21.90%, il s'ajoute au taux de 11.09 %. Pour 2023, il convient de voter à nouveau un taux de TH qui s'appliquera aux résidences secondaires et aux logements vacants.

Le conseil municipal vote ces taux d'imposition à l'unanimité.

AMICALE DES DONNEURS DE SANG : DEMANDE DE SUBVENTION

L'Amicale des Donneurs de Sang Ste Sigolène-Les Villettes organise cette année le Congrès de l'Union Départementale Fédérée des Donneurs de Sang Bénévoles. A cette occasion Monsieur Gilbert SOUCHON fait appel à une participation de la commune de LES VILLETTES. La commission finances propose une participation à hauteur de 750.00 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette demande et son montant.

ADMISSION EN NON-VALEURS

Le Service de Gestion Comptable nous a communiqué une liste de non valeurs. La liste annexée par la trésorerie concerne des admissions en non valeurs pour les montants suivants :

BUDGET COMMUNE:

0.17€

BUDGET EAU:

1.00€

BUDGET ASSAINISSEMENT:

0.74€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur de ces créances.

ORGANISATION CONSEIL MUNICIPAL A COMPTER DU 01/04/2023

Compte tenu de la démission de Thierry VACHER à compter du 01/04/2023, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le nombre de postes d'adjoints. Suite à la démission de Monsieur Thierry VACHER de son poste de conseiller municipal et de son poste d'adjoint, il est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoints et de créer un poste de conseiller délégué supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve cette nouvelle organisation.

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

L'article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 oblige les communes à présenter chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus. Ce document est communiqué mais n'a pas à faire l'objet d'un vote.

NOM Prénom	Fonction	Montant annuel brut (en euros)
TREVEYS Marc	Maire / Vice-président	20 895.36 / 10 438.20
BARDEL Denis	Adjoint au maire	8 073.18
PICHON Cécile	Adjointe au maire	8 073.18
VACHER Thierry	Adjoint au maire	8 073.18
MOURIER Claire	Adjointe au maire	8 073.18
DUCHAMP Angelo	Conseiller municipal délégué	2 849.34
SABOT Christine	Conseillère municipale déléguée	2 849.34

INDEMNITES ELUS A COMPTER DU 01/04/2023

L'enveloppe théorique, à ne pas dépasser, pour une population totale comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, est de 5 265.37 € mensuel pour 1 maire et 4 adjoints.

Pour une configuration d'1 maire et 3 adjoints, l'enveloppe à ne pas dépasser est de :

2 077.17 + (797.05 x 3) = 4 468.32 €

Il s'agit d'un montant plafond qui est à répartir entre le Maire, les 3 adjoints et les 3 conseillers délégués. Les règles de répartition sont les suivantes :

- l'indemnité du maire ne peut dépasser 51,6 % de l'enveloppe
- l'indemnité des adjoints ne peut dépasser 19,8 % de l'enveloppe
- l'indemnité des conseillers délégués ne peut dépasser 6 % de l'enveloppe

Monsieur le Maire propose d'appliquer les taux suivants :

- Maire : 43%, soit une indemnité de 1 730.97 €
- Adjoints : 16,5%, soit une indemnité de 664,21 €
- Conseillers délégués : 6%, soit une indemnité de 241.53 €

Le montant total des indemnités qui pourraient être versées à compter du 1er avril 2023 s'élèverait à :

1 730.97 + (3 x 664.21) + (3 x 241.53) = 4 448.19 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces indemnités.

DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS:

En interne:

COMMISSION VOIRIE-RESEAUX-ESPACES VERTS	Remplacé par :
Thierry VACHER, responsable	Denis BARDEL

COMMISSION FINANCES-ECONOMIE	Remplacé par :
Thierry VACHER, membre	Gilbert BILLON

COMMISSION COMMUNALES D'APPEL D'OFFRES	Remplacé par :
Thierry VACHER, membre titulaire	Isabelle CHEVALIER, titulaire
,	Cécile PICHON, suppléante

COMMISSION GESTION DU PERSONNEL	Remplacé par :
Denis BARDEL, responsable (gestion plannings agents école)	Cécile PICHON, responsable
Thierry VACHER, (gestion planning agents des ST)	Denis BARDEL,
Claire MOURIER, (gestion agents administratifs)	inchangé

SYNDICATS ET AUTRES STRUCTURES:

SELL	Remplacé par :	
Thierry VACHER, membre titulaire	Marc TREVEYS	Serge COLOMBET, suppléant
Angelo DUCHAMP, membre titulaire		Sébastien GERENTON, suppléant

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES 43	Remplacé par :	
Thierry VACHER, délégué	Marc TREVEYS, délégué	
Gilbert BILLON, délégué		

SYMPAE	Remplacé par :	
Thierry VACHER, membre titulaire	Marc TREVEYS	Denise SABATIER, suppléante
Isabelle CHEVALIER, membre titulaire		Sébastien GERENTON, suppléant

CORRESPONDANT DEFENSE	Remplacé par :
Thierry VACHER, délégué aux affaires militaires	Marc TREVEYS

SDIS	Remplacé par :
Thierry VACHER, corresp. incendie & secours	Denis BARDEL

CCMVR eau, ass. GEMAPI	Remplacé par :
Thierry VACHER, délégué titulaire	Marc TREVEYS
Angelo DUCHAMP, délégué suppléant	

Destinataires campagnes d'alerte :

PREFECTURE HAUTE-LOIRE	Remplacé par :	
1.TREVEYS Marc		
2.BARDEL Denis		
3.VACHER Thierry	MOURIER Claire	
4.PICHON Cécile		

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette réorganisation.

ADHÉSION AU FOND DE PÉRÉQUATION DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Haute-Loire a décidé d'instaurer un système de péréquation pour diminuer les écarts de prix de revient de l'eau potable selon les collectivités. Pour financer les aides accordées aux collectivités dont les charges sont les plus lourdes, il a institué un Fonds de Péréquation alimenté par une contribution des collectivités adhérentes, calculée sur la base de 0.02 € par m³ vendu. Le Département a demandé que l'inscription au programme de travaux subventionnés d'alimentation en eau potable soit réservée aux collectivités contribuant à ce Fonds de Péréquation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune à ce Fonds de Péréquation. Le Conseil Municipal approuve :

- l'adhésion de la commune au Fonds de Péréquation
- le versement de la contribution annuelle de 0.02 €/m³ vendu.

QUESTIONS DIVERSES

- AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS :

Dans le cadre de la nomenclature M57, le calcul des amortissements des immobilisations se fait de manière linéaire avec application du prorata temporis pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2023. Le Service de Gestion Comptable précise qu'une dérogation au prorata temporis est possible pour les cas suivants :

- acquisitions inscrites au compte 204
- acquisitions de biens de faible valeur (1 000,00 € TTC)

Pour ces biens, il est proposé un amortissement de manière linéaire au 1er janvier N+1 de l'année suivant la mise en service.

QUESTIONS DIVERSES

FONDS DE CONCOURS PETIT PATRIMOINE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'un fonds de concours intercommunal « petit patrimoine ». Ainsi, la collectivité a fait chiffrer la réfection du lavoir de Cublaise. GFP nous a proposé 2 devis :

- 8 990 € HT (réfection en lause ardoise)
- 9 890 € HT (réfection en pierre de luzerne)

Lors de la réunion « petit patrimoine » du samedi 11 février, les membres de la commission ont choisi la réfection du lavoir en pierre de luzerne, soit le devis à 9 890 € HT. Le plan de financement pourrait être le suivant :

FONDS DE CONCOURS PETIT PATRIMOINE	DEPENSES HT	RECETTES HT
Lavoir de Cublaise : réfection en pierre de luzerne	9 890.00 €	
Fonds de concours CCMVR		4 945.00 €
Autofinancement		4 945.00 €
TOTAL	9 890.00 €	9 890.00 €

Le Conseil Municipal approuve cette demande.

PLAN DE FINANCEMENT PROJET MAIRIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention déposée auprès de la Région en octobre 2022 avec le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES			
Nature des dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%	
Travaux	642 929.13 €	D.E.T.R 2023	231 096.68 €	30	
Maîtrise d'œuvre	82 873.54 €	Région	231 096.68 €	30	
Missions de contrôle	12 373.15 €	Dépt Haute-Loire Dispositif CAP43 (1 ^{er} appel à projets)	60 000.00 €		
Dépenses imprévues 32 146.45 € CCMVR		CCMVR (fonds de concours)	70 000.00 €		
		DRAC	20 000.00 €		
TOTAL DEPENSES	770 322.27 €	TOTAL SUBVENTIONS	612 193.36 €		
		Autofinancement	158 128.91 €	20	
		TOTAL RECETTES	770 322.27 €	100	

Le plan d'investissement a évolué depuis ; il convient de modifier la demande de subvention auprès de la

Région avec le financement qui pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Travaux	546 129.13 €	D.E.T.R 2023	195 403.27 €	30
Maîtrise d'œuvre	65 535.50 €	Fonds vert	54 612.91 €	
Missions de contrôle	12 373.15 €	Région	235 000.00 €	36
Dépenses imprévues	27 306.46 €	CCMVR (fonds de concours)	30 403.27 €	
		Département Hte-Loire CAP 43	5 655.94 €	
		TOTAL SUBVENTIONS	521 075.39 €	
		Autofinancement	130 268.85 €	20
TOTAL DÉPENSES	651 344.24 €	TOTAL RECETTES	651 344.24 €	100

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- COMPOSTAGE PARTAGÉ:

La Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron souhaite développer les points de compostages partagés dans les différentes communes. Le Conseil Municipal propose d'en créer un vers le Centre de Loisirs Oxygène.

- ELECTIONS SENATORIALES

Dans le cadre du renouvellement de la série 1 des sénateurs, les conseillers municipaux du département sont convoqués le <u>vendredi 09 juin</u> (date impérative) afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs (date élections sénatoriales : dimanche 24 septembre 2023). Il conviendra de désigner 3 délégués et 3 suppléants.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h.

Le secrétaire de Séance, Christine SABOT	Le Maire, Marc TREVEYS
A a	* A THE-LOIS

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 JUIN 2023

MUNAEDO	DELIBERATIONS	DECISION	
NUMERO	DELIBERATIONS	APPROUVEE	REFUSEE
2023_06_31	ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023: ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE (1000 HABITANTS ET PLUS)	х	
2023_06_32	TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA CCMVR- APPROBATION ET MODIFICATION STATUTAIRE	х	
2023_06_33	TRANSFERT DE LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES A LA CCMVR- APPROBATION ET MODIFICATION STATUTAIRE	Х	
2023_06_34	MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMIITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDICIAIRE)	Х	
2023_06_35	AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	х	
2023_06_36	RETROCESSION D'UNE CONCESSION A LA COMMUNE	x	

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUILLET 2023

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION	
HOWILKO	DEBEIGHORD	APPROUVEE	REFUSEE
2023-07-37	CREATION EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ	x	
2023-07-38	DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ	Х	
2023-07-39	DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR SIÉGER A LA COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES	Х	
2023-07-40	DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR SIÉGER AU SYNDICAT DES EAUX LOIRE LIGNON (S.E.L.L.)	х	
2023-07-41	TARIFS SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE - ANNÉE 2023/2024	X	
2023-07-42	TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES - ANNÉE 2023/2024	X	
2023-07-43	AIDES AUX SÉJOURS ET VACANCES SCOLAIRES - ANNÉE 2023/2024	х	
2023-07-44	TARIFS GARDERIE - ANNÉE 2023/2024	Х	
2023-07-45	RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SYMPAE (R.P.Q.S.) ANNÉE 2022	x	

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION	
		APPROUVEE	REFUSEE
2023-09-46	TARIFS GARDERIE- ANNÉE 2023/2024. ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBERATION N°2023-07-44	х	
2023-09-47	CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE	Х	
2023-09-48	EXPÉRIMENTATION DU CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE)	Х	
2023-09-49	FONGIBILITÉ DES CRÉDITS	X	
2023-09-50	REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ANNÉE 2023 DUE PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES	х	
2023-09-51	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE GAZ- ANNÉE 2023	х	

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION	
		APPROUVEE	REFUSEE
2023-10-52	ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX: REHABILITATION DU BATIMENT MAIRIE-POSTE-BIBLIOTHEQUE	x	
2023-10-53	RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU S.E.L.L ANNÉE 2022	х	
2023-10-54	DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE-MUTUALISATION	х	

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION	
		APPROUVEE	REFUSEE
2023-11-55	TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT-ANNEE 2024	x	
2023-11-56	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.F.A.C) ANNEE 2024	х	
2023-11-57	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R 2024 : ACQUISITION D' UNE SALEUSE	х	
2023-11-58	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL "CAP 43-COMMUNES" APPEL A PROJET N° 2 : ACQUISITION D' UNE SALEUSE	х	
2023-11-59	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R 2024 : RÉFECTION PARTIELLE DES TERRAINS DE JEUX DE BOULES	х	
2023-11-60	ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES DE L'ANNEE 2021	х	
2023-11-61	PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES - FIXATION D'UN TAUX	х	